

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers	
Communautaires en exercice	29
Présents	18
Volants	23
Pouvoirs	5

Date convocation	19/09/2025
Affichage	19/09/2025

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 25 septembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Patrick FERRERES, Johanne TRIOULIER, Guylène BLAES, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Guylène BLAES à Liliane PERISSAGUET, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : REMPLACEMENT DE LA PASSERELLE SUR LA DERIVATION DU CHAPEAUROUX :

La Communauté de Communes du Haut Allier Margeride a engagé une sécurisation du cheminement tout autour du lac de Naussac correspondant à ce jour au circuit VTT n°7 du Tour du lac. La passerelle construite au-dessus de la dérivation du Chapeauroux nécessite d'être remplacée rapidement, risquant de ne plus permettre la continuité du cheminement autour du lac de Naussac.

Suite à un montant accordé de DETR inférieur aux attentes, il est décidé de solliciter des crédits LEADER pour limiter le taux d'autofinancement. Aussi, il est proposé de programmer le renouvellement de cet ouvrage selon le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT HT	CO-FINANCEMENT	MONTANT
Dépose et mise en place d'une nouvelle passerelle	141 744,88 €	Subvention sollicitée auprès de l'Etat	58 737,95 €
Maîtrise d'œuvre	5100,00 €	Subvention sollicitée auprès du Département de la Lozère	31 637,95 €
		LEADER	22 000,00 €
		Autofinancement	34 468,98 €
TOTAL	146 844,88 €	TOTAL	146 844,88 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

VALIDE le programme de travaux proposé

ADOPTE le plan de financement proposé

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer les conventions à intervenir entre les parties prenantes.

VALIDE la participation financière de la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride à hauteur de 29 368,98 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Au registre, sont les signatures.

Pour copie conforme,

Au siège de la Communauté de Communes du Haut Allier Margeride

Le Président



Francis CHABALIER